

Lisses, le 20 septembre 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL EST CONVOQUÉ EN SÉANCE N°18

Lundi 26 septembre 2022 à 20h
Salle Gérard Philipe

Ordre du jour :

Désignation d'un secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 27 juin 2022

Compte-rendu des décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal (article L.2122-22 du C.G.C.T.)

- 1) Installation d'un nouveau conseiller municipal
- 2) Réélection de la commission « sécurité et égalité des droits »
- 3) Réélection des membres suppléants du comité d'attribution d'aides pour l'insertion professionnelle
- 4) Tarifs des concessions de terrain au cimetière de Lisses
- 5) Convention financière de reprise du compte épargne-temps d'un agent au grade d'attaché territorial
- 6) Contrat de partenariat avec l'Institut Curie
- 7) Convention de mise à disposition de locaux communaux - médecin généraliste
- 8) Actualisation du règlement de fonctionnement de la carte esP@ssLisses
- 9) Convention et validation du projet éducatif de territoire/plan mercredi
- 10) Extension du service commun de restauration collective – avenant n° 4 à la convention portant adhésion des communes de Savigny-le-Temple, Bondoufle, Cesson et Ris-Orangis
- 11) Modification du règlement du Lisses Espace Numérique
- 12) Partenariat renouvelé avec la région Ile-de-France pour les tickets-loisirs
- 13) Règlement intérieur de fonctionnement du service emploi
- 14) Avenant n°1 à la convention de partenariat entre l'association Dynamique Emploi et la ville de Lisses
- 15) Subvention d'aide au transport à l'association « AS Pétanque Lissoise »
- 16) Convention de mise à disposition des équipements sportifs pour le collège Rosa Luxemburg 2022-2025
- 17) Subvention de fonctionnement 2022 – Association Self Défense Lissoise
- 18) Subvention de fonctionnement 2022 – Aide à la pratique sportive pour les jeunes de moins de 17 ans « dispositif coup de pouce » - Association Esprit Boxe Lissois
- 19) Avis sur le projet d'exploiter un dépôt-bus sur la commune de Bondoufle situé 8 rue Désir Prévost, présenté par Ile De France Mobilités
- 20) Adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023
- 21) Affectation des résultats de l'exercice 2021
- 22) Budget supplémentaire 2022
- 23) Instauration de la taxe sur les déchets réceptionnés dans une installation de stockage ou un incinérateur de déchets ménagers

Questions orales (s'il y a lieu)

Michel SOULOUMIAC



Maire de Lisses